

Mesure individuelle du plomb dans l'eau chez le consommateur

L'ingestion de plomb via l'eau du robinet contribue à l'imprégnation de l'organisme. Une forte exposition peut conduire à des cas de plombémie et de saturnisme.

À SAVOIR

L'usage du plomb dans les canalisations a été interdit en 1995.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Code de la santé publique, articles L.1321-1 à R.1321-10 et R.1321-1 à R.1321-63
- Arrêté du 4 novembre 2002 relatif aux modalités d'évaluation du potentiel de dissolution du plomb
- Arrêté du 31 décembre 2003 relatif aux conditions d'échantillonnage des paramètres plomb, cuivre et nickel dans les eaux destinées à la consommation humaine
- Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Constat des risques d'exposition au plomb
- Repérage du plomb dans les réseaux intérieurs de distribution d'eau potable



VOTRE AGENCE

DOMAINE D'APPLICATION

En matière de qualité de l'eau, **le propriétaire est responsable des dégradations de la qualité de l'eau** directement liées à la nature ou à l'état des canalisations situées en aval du point de livraison.

OBJECTIF DE LA MISSION

Réaliser **une mesure individuelle**, chez le consommateur, de la concentration en plomb dans un échantillon d'eau prélevé afin de comparer le résultat obtenu au seuil en vigueur.

Depuis le 25 décembre 2013, la concentration maximale en plomb dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à **10 µg / litre**.

MISSION PROPOSÉE

La mesure est réalisée sur un robinet d'eau froide, après stagnation contrôlée de 30 minutes :

- Le technicien ouvre le robinet afin de procéder à un écoulement prolongé ;
- Il ferme le robinet et attend 30 minutes afin de maintenir l'eau en stagnation ;
- Il prélève 2 litres d'eau sans purge préalable ;
- Il transmet l'échantillon d'eau à un laboratoire compétent pour dosage de la concentration en plomb acido-soluble ;
- Après réception du résultat de l'analyse, il rédige un rapport de synthèse.